



# Le paysage humanisé : une aire protégée différente

Présentation de  
Sophie Hamel-Dufour, sociologue M.Sc.  
Direction du patrimoine écologique et des parcs  
Service des aires protégées

**Baie-Saint-Paul, 15 novembre 2012**

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

# Plan de la présentation

- Pourquoi des paysages humanisés?
- Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?
  - Comment concevoir un projet de paysage humanisé?



Photo : L. G. Philippe de Laborie

# Pourquoi des paysages humanisés?

- La conservation de la biodiversité en mutation
- Un complément aux noyaux de conservation

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

## Une aire protégée

- Un territoire géographiquement délimité
- Encadrement juridique
- Protection et maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées

(Loi sur la conservation du patrimoine naturel [LCPN], chapitre C-61.01, art. 2)

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

**Une aire protégée... différente!**

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

**Constitué à des fins de protection de la biodiversité,  
mais...**

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

- Territoire habité
- Paysage façonné au fil du temps par des activités humaines
- En harmonie avec la nature
- Conservation liée à la poursuite des pratiques

(LCPN, chapitre C-61.01, art. 2)

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

**Conçu à des fins de protection de la biodiversité :**

- Biodiversité naturelle
- Biodiversité anthropique

**Biodiversité non souhaitée :**

- Espèces exotiques envahissantes
- OGM



# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

**Exemple de biodiversité anthropique :  
L'interface pâturages/boisés**



Photo : Mélanie Gaudreault

**Ce n'est donc pas le paysage uniquement  
pour le paysage...**

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

**Québec** 

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

## Un territoire habité... et des activités

### Habité... et utilisé

- Présence de bâtiments et d'infrastructures
- Fréquentation

### Des activités :

- qui se poursuivent
- qui se développent

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

**Au fil du temps... et en harmonie**

**Au fil du temps – le temps passé**

Temps long, temps court : avoir du recul

**En harmonie**

Rétrospectivement et prospectivement : dans l'esprit du développement durable

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

## La conservation... par la poursuite

### La conservation

Préserver, protéger, mettre en valeur et encadrer l'utilisation

### Par la poursuite – le temps futur

Le temps long... pour au moins 25 ans

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

**Une aire protégée différente aussi...**

**parce qu'elle est proposée et gérée par le milieu.**

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

**Différente, oui...**

**MAIS**

**les contraintes types  
des aires protégées demeurent.**

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

## Régime d'activités - de base

### Le cadre légal :

*« Les activités permises et interdites sur le territoire d'un paysage humanisé **projeté** sont celles prévues par le plan de conservation de cette aire. »*

*Pour le statut **permanent** « le régime des activités permises ou interdites dans [le paysage humanisé] est déterminé par la convention de protection. »*

(LCPN, chapitre C-61.01, art. 35 et 51)

## Mais....

Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs

Québec 



# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

**Puisque c'est une aire protégée...**

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

## Régime d'activités – de base

### Les activités permises quand elles sont réalisées de manière durable :

- L'agriculture, la foresterie et l'acériculture;
- Les activités récréatives (chasse, pêche, cueillette et piégeage);
- Les activités touristiques et commerciales.

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

## Régime d'activités – de base

### Les activités interdites :

- L'exploitation minière, gazière et pétrolière\*
- L'exploration minière, gazière et pétrolière\*\*
- La production commerciale et industrielle d'énergie

Toute autre activité interdite par le plan de conservation

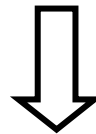
\* À l'exception de l'exploitation d'une substance minérale de surface aux fins de construction ou d'entretien d'une infrastructure située à l'intérieur du paysage humanisé.

\*\* Exploration, sous certaines conditions, pendant la durée du statut projeté.

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

## Régime d'activités – spécifique

Selon vos objectifs de conservation et les particularités du territoire



Le plan de conservation  
La convention de protection

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

# Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

**Le défi :**

**Concilier** les différents objectifs

de conservation,

d'aménagement,

de développement.

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

# Comment concevoir un projet de paysage humanisé?

- **Le lieu**
- **Le promoteur**
- **L'appui des populations concernées**
- **Les documents légaux**
- **L'arrimage réglementaire**

# Comment concevoir un projet de paysage humanisé?

## Le lieu

## Inventaires

- Biodiversité : faunique et floristique
- Humain : savoir-faire et pratiques, activités passées, actuelles et potentielles

\* Superficie comptabilisée

# Comment concevoir un projet de paysage humanisé?

## Le promoteur

- Municipalité et/ou MRC
- Délégation à un tiers, à un organisme mandaté



# Comment concevoir un projet de paysage humanisé?

## L'appui des populations concernées

- Consultation et concertation

# Comment concevoir un projet de paysage humanisé?

## Les documents légaux

- Plan de conservation
- Convention de protection\* (minimum de 25 ans)

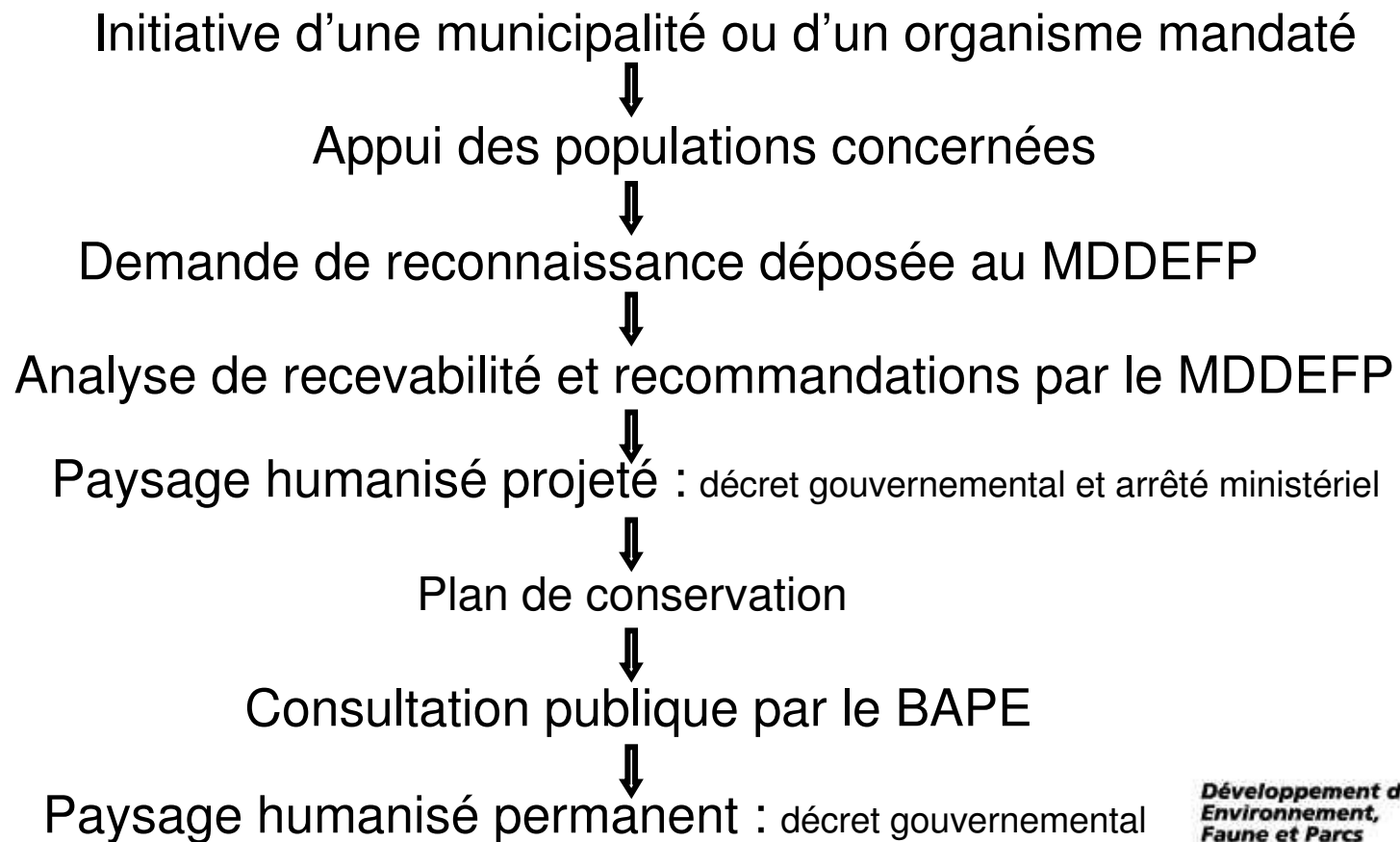
\* La convention de protection est adoptée lorsqu'une autorité municipale assume la gestion d'un paysage humanisé (LCPN, chapitre C-61.01, art. 51)

# Comment concevoir un projet de paysage humanisé?

## L'arrimage réglementaire

- Schéma d'aménagement et de développement de la MRC
- Réglementation municipale

# Étapes clés



# Exemples

## Le paysage humanisé de l'Estran



Photo : Annie Bélanger



Photo : Vincent Gerardin



Photo : Annie Poitras

**Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs**

**Québec** 

# Exemples

## Le paysage humanisé de l'Île-Bizard



Photos : Air Imex



*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 

## En résumé

### Le paysage humanisé

- Valeur ajoutée pour l'économie locale

Produits à valeur ajoutée, « label » touristique  
Appellation contrôlée, agriculture spécialisée, etc.

- Valoriser et préserver le patrimoine et le savoir-faire

## En résumé

- Reconnaissance des efforts de conservation et de développement exemplaires
- Protection des services écologiques

Une assurance pour la qualité du milieu de vie





# Bonne inspiration pour la conservation!

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 